

COMPTE RENDU CONSEIL DE LA FÉDÉRATION EPN-R 9 avril 2020 – 9h30

Etaient présents par visio Zoom: Régine Scelles (CLIPSYD), Lucia Romo (CLIPSYD), François Pommier (CLIPSYD), Vincent Combes (CLIPSYD) Geneviève Bergonnier-Dupuy (CREF), Fanny Salane (CREF), Thierry Meyer (LAPPS), Oulmann Zerhouni (LAPPS), Jean-François Verliac (LAPPS), Julie Nordin (DRED), Maya Gratier (LECD), Sandrine Vieillard (DysCO).

1. Nouveaux membres :

L'adhésion de Dysco, de LINP2, de LICAE est portée à l'attention du Conseil.

Une demande est aussi faite pour que la fédération statue sur la fréquentation de la plateforme par les membres Paris 8 des laboratoires DysCo et LAPPS (laboratoires bi-sites) .

Il y a donc trois « types- » de demande

- Celle émanant d'un laboratoire dont aucun des membres n'est actuellement utilisateur de la plateforme (laboratoire du Vincent Dru)
- Celle émanant de laboratoires dont une partie des membres est déjà utilisatrice de la plateforme (les titulaires anciennement membres du CHART)
- Celle posant la question de la participation des membres de titulaires de Paris 8 de laboratoires bi site (2 cas)

Par ailleurs, ces demandes imposent de définir deux niveaux de questions :

- Celles concernant la seule utilisation de la plateforme. Dans ce cas, il faut
 - examiner la demande sous un angle logistique : la plateforme peut-elle accueillir de nouveaux usagers sachant que sur certains mois, la fréquentation de la plateforme est importante.
 - Evidemment, cet aspect logistique doit s'accompagner d'une réflexion sur ce qui sera demandé d'un point de vue financier à ces usagers et à leur laboratoire/équipe
- Celles qui pourraient concerner une demande d'adhésion à la Fédération et donc à un projet scientifique cohérent avec celui des membres actuels.

Il est proposé un principe de « bienveillance » sur ces candidatures et d'entendre les intentions des unités de recherche concernées lors d'une réunion le mois prochain. Une réunion va donc être convoquée avec les demandeurs et les membres actuels du bureau.

2. Report de la journée recherche et des élections de la présidence de la Fédération

Il est proposé de reporter la journée de la recherche prévue le 5 juin à une date ultérieure. La date sera fixée après la rentrée universitaire, avant décembre.

Il est décidé que cette journée devra être l'occasion de réfléchir à des projets collaboratifs concrets et prospectifs. Un groupe de travail sera créé pour la penser. Cette journée sera donc consacrée aux projets futurs de la Fédération.

Quelle que soit la forme de cette « journée de la recherche », il faut aussi organiser avant décembre

- L'AG de la fédération pour que l'ensemble de ses membres soient tenus au courant de ses activités ; Le règlement intérieur nous y oblige
- Organiser les élections dans de bonnes conditions.

Nous verrons cela à la rentrée.

3. Financement des vacances

Le financement des vacances avait été calculé en tenant compte d'une présence 5 jours par semaine dans la limite légale de 70 heures par mois. Or, il n'a pas été possible de trouver quelqu'un sur 5 jours, la permanence est assurée à hauteur de 9h par semaine. Il reste donc une somme disponible importante pour les vacances.

Par ailleurs, la vacataire n'est pas suffisamment sollicitée. A l'exception du secrétariat du CER de l'UFR SPSE et de CLIPSYD, les autres unités n'ont pas fait appel à Marine.

Il est donc difficile de défendre un poste à plein temps dans ce cadre.

Il est évoqué le fait qu'on puisse confier la rédaction des registres de traitement à ce vacataire, ce qui demanderait une connaissance assez fine de la réglementation RGPD.

Il est décidé que nous pourrions proposer en l'argumentant à chaque unité de voir parmi son réseau qui aurait ces compétences de haut niveau pour assurer des fonctions d'appui à la recherche dans le cadre de la plateforme de septembre à décembre 2020.

Nous attendons donc

- Des propositions de personnes
- Que chaque unité fasse remonter exactement ce qu'elle pourrait demander à cette personne

4. Utilisation de la plateforme et de la salle des doctorants

Pour la plateforme voir le ppt en annexe.

La salle des doctorants est bien utilisée.

5. Comité d'éthique

Le CER de l'UFR SPSE rencontre quelques difficultés avec la DPO de l'université sur la légitimité des avis rendus notamment par rapport aux formalités CNIL.

Il est rappelé que :

- le CER de l'université ne sera pas opérationnel avant décembre 2020. Du fait du confinement cette échéance risque d'être repoussée.
- Le CER de l'UFR SPSE disparaîtra dès que celui de l'université sera opérationnel

Il a été demandé à ce que le CER fasse une procédure d'urgence d'examen des propositions de recherche dans le contexte actuel d'urgence lié au coronavirus.

Le conseil d'administration de la Fédération des CER sera interrogé pour savoir comment il est procédé dans les autres universités sur ce point précis.

La séance est levée à 11h.